



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Laos

Question écrite n° 28621

Texte de la question

Mme Michèle Delaunay attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme sur la situation dramatique des Lao-Hmongs depuis 30 ans. On connaît le drame des Harkis. Si cela est arrivé trop tardivement, un hommage leur a été justement rendu. En revanche, personne ne semble aujourd'hui se souvenir des Hmongs, peuple de montagnards, pourchassé et exterminé par le gouvernement communiste de la République populaire démocratique du Laos parce qu'ils ont servi aux côtés des Français pendant la guerre d'Indochine, puis dans l'armée américaine contre les Nord-Vietnamiens. Si ce conflit est terminé depuis 1975, les Hmongs en subissent encore les conséquences aujourd'hui. Il a fallu le courage de quelques journalistes pour les sortir de l'oubli et rafraîchir nos mémoires. Philip Blenkinsop, Roger Arnold, Grégoire Deniau ou Cyril Payen ont écrit sur le sujet alors que les Hmongs agonisaient dans l'indifférence. Au terme de périples clandestins, ils ont rapporté des témoignages éprouvants, accablants. Un mouvement d'opinion s'est alors constitué. Le Président de la République vient d'être interpellé sur le sujet et une pétition nationale devrait lui être prochainement remise. Elle lui demande d'entendre cette interpellation et d'intervenir, au nom de la France, pour sauver les Lao-Hmongs persécutés au Laos et pour stopper les rapatriements forcés de ceux qui, en Thaïlande, ont réussi à fuir le Laos pour rester en vie.

Texte de la réponse

La situation de la population hmong est en effet préoccupante, et est suivie attentivement par le ministère des affaires étrangères, en liaison avec nos partenaires européens et les organisations internationales concernées, aussi bien au Laos qu'en Thaïlande, où un nombre important de Hmongs ont trouvé refuge. Des opérations de rapatriement de ces familles hmongs ont été entamées à la fin du mois de juin 2008. Elles font l'objet d'un suivi très vigilant de la part de nos ambassades à Bangkok et à Vientiane, qui ont des contacts très réguliers avec les principaux responsables du dossier ainsi qu'avec le HCR et MSF. De façon systématique, à titre national ou dans le cadre européen, la France demande aux gouvernements concernés de traiter cette question dans le respect des droits de l'homme. L'Union européenne a ainsi invité en 2007 la Thaïlande à coopérer avec le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et les pays disposés à accepter la réinstallation de Hmongs sur leur territoire. La France est, à chaque fois, partie prenante des initiatives de l'UE concernant la situation de la minorité hmong. La question des barrages que l'honorable parlementaire évoque est distincte du problème hmong. Le Laos dispose d'importantes ressources hydrauliques, que plusieurs barrages actuellement en chantier entendent valoriser. L'un d'eux, le barrage de Nam Theun II, est construit par un consortium dont EDF est, avec 35 % des parts, le principal actionnaire. Comme tous les ouvrages de cette nature, le barrage de Nam Theun II a un impact sur l'environnement et implique des déplacements de populations. La prise en compte des conséquences environnementales et sociales du barrage fait l'objet d'un suivi attentif de notre ambassade à Vientiane et d'EDF. Le mois dernier, cette dernière a d'ailleurs envoyé au Laos une délégation composée d'une dizaine de personnes issues de son comité éthique et de son conseil médical pour faire le point sur ces questions. Les conclusions de cette mission montrent que les impacts du barrage ont été pris en compte de façon satisfaisante par les autorités laotiennes et par le consortium qui réalise les travaux. La secrétaire d'État

chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme restera attentive à la situation des Hmongs ainsi qu'aux conséquences du barrage de Nam Theun II.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Delaunay](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28621

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et droits de l'homme

Ministère attributaire : Affaires étrangères et droits de l'homme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 2008, page 6452

Réponse publiée le : 7 avril 2009, page 3255